

# PROGRAMME DE FORMATION PERMIS D

## OBJECTIFS

- Acquérir des connaissances et des compétences pour une employabilité dans la conduite des véhicules lourds de la catégorie D
- Connaître les principales règles de circulation
- Connaître la signalisation spécifique
- Avoir des notions concernant l'aspect technique et mécanique du véhicule et de son entretien
- Maîtriser les manœuvres de marche avant et de marche arrière avec le véhicule
- Devenir un éco-conducteur de véhicule de transport de voyageurs responsable
- Obtenir le permis de conduire de catégorie D

## PUBLIC

Toutes personnes désireuses d'accéder à la conduite de véhicules automobiles isolés de transport en commun de personnes de plus de 9 places assises, conducteur compris. Aux véhicules de cette catégorie peut être attelée une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750kg.

## PREREQUIS

- Être âgé de 23 ans minimum
- Être titulaire du permis B
- Être reconnu apte lors d'une visite médicale auprès d'un médecin agréé pour les permis de conduire,
- Savoir lire et écrire la langue Française.
- L'Epreuve Théorique Générale du code de la route est à repasser, si la dernière catégorie de permis date de plus de 5 ans.

## DUREE DE LA FORMATION

- 95h (75h de pratique + 20h de théorie) pendant 3 semaines

## MODALITE DE FORMATION

En présentiel + autoformation

### La formation professionnelle des conducteurs regroupe des cours :

- Réglementation professionnelle et sociale des transports / Norme technique des véhicules : 10 heures
- Manœuvres sur pistes : 15 heures
- Maintenance courante des PL, détection des pannes simples : 35 heures
- Conduite en circulation / Sensibilisation à la conduite économique : 35 heures

## CONTENU DE LA FORMATION

### Compétence 1 (théorie/pratique) : maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- La mécanique et le fonctionnement du véhicule
- Les organes de commande
- Les vérifications lors de la mise en route
- La conduite du véhicule

### Compétence 2- Formation théorique : effectuer les vérifications courantes de sécurité du véhicule et effectuer les exercices de maniabilité

- Les réglementations spécifiques au transport de voyageurs
- Les vérifications de l'état du véhicule
- Les manœuvres avec le véhicule

### Compétence 3- Formation pratique : appréhender la route en fonction du gabarit du véhicule dans des conditions normales de circulation

- La signalisation spécifique au transport de voyageurs
- Les règles de placement et de circulation
- La compréhension des risques liés à la gestion du gabarit

### Compétence 4- Formation pratique : circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- La compréhension de la nécessité de partager la route avec d'autres usagers
- Les distances de sécurité, de freinage et d'arrêt
- L'adaptation de la vitesse
- La conduite dans des conditions atmosphériques dégradées

### Compétence 5- Formation pratique : pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

- L'anticipation et l'analyse autonome des situations de conduite
- Les risques spécifiques liés à la conduite d'un véhicule poids lourd de transport de marchandises
- Le comportement en cas de panne ou d'accident
- Les aides à la conduite
- Les impacts écologiques liés à la conduite

## LIEUX DE FORMATION

- Cours théoriques : autoformation
- Cours sur piste : 39, Avenue Joffre 93700 Drancy

## TARIFS

- 2 450€ net

## METHODE PEDAGOGIQUE

- Cours théoriques en autoformation
- cours pratiques sur piste et sur la route, sur véhicule à double commandes pour la conduite

## MOYENS TECHNIQUES

- 5 Salles de cours équipées d'un ordinateur et d'un Vidéo Projecteur
- Plateforme technique comprenant 3 pistes pour les manœuvres
- Fourniture matériel pédagogique : elearning (fiches examens, vidéos pour les vérifications)
- Véhicules porteurs adaptés à l'enseignement

## MODALITE DE SUIVI

Feuilles de présence émargées quotidiennement par les stagiaires ou attestation d'assiduité.

## MODALITE D'EVALUATION DE LA FORMATION

Questionnaire satisfaction à chaud et à froid

## PROFILS DES FORMATEURS

Formateurs poids lourds titulaires du BEPECASER ou du titre professionnel ECSR avec la mention Groupe Lourds

## ACCESSIBILITE DE LA FORMATION

En cas de situation de handicap, n'hésitez pas à nous contacter pour adapter la formation



## CODE FORMATION

- CODE CPF : CPF214
- CERTIF INFO : 54662

## MODALITES D'EVALUATION

### EXAMEN DU CODE

L'obtention du permis de conduire D passe en premier lieu par l'obtention de l'examen du code.

Tous les candidats sont obligés de passer cet examen sauf si :

- Ils sont titulaires d'un autre permis de conduire depuis moins de 5 ans (hors permis moto)
- Ils ont obtenu l'examen du code depuis moins de 5 ans.

**À noter :** depuis le 1er juin 2016, le passage de l'examen du code est soumis au paiement d'une redevance de 30 €. Par ailleurs, il est désormais possible de passer l'épreuve du code auprès des centres agréés de La Poste et de la société SGS, et de s'inscrire directement en ligne.

### EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE

#### **Examen hors circulation**

L'examen de conduite hors circulation dure environ 30 minutes pendant lesquelles le candidat est soumis à :

- Un test écrit de connaissances, lors duquel le candidat doit répondre à 10 questions tirées au sort parmi 20 fiches en 6 minutes ;
- Une vérification de sécurité qui consiste à faire le tour du véhicule pour vérifier différents points de sécurité ;
- Une interrogation orale par tirage au sort parmi 12 fiches sur le thème de la sécurité des véhicules de transport de marchandises et de personnes ;
- Un parcours sur plateau (épreuve de maniabilité) lors duquel le candidat doit effectuer une marche arrière sinuose entre des plots et à la fin réaliser un arrêt de précision en - de 5 minutes.

Chaque épreuve de l'examen hors circulation (sauf l'épreuve de maniabilité) repose sur un système de notation avec l'acquisition de points pour chaque opération. La notation varie d'Éliminatoire – 1 – 2 – 3.

- 

Pour être admis le candidat :

- Doit obtenir un minimum de 17 points
- Ne pas avoir obtenu de note éliminatoire ou intervention de l'inspecteur liée à la sécurité
- Avoir obtenu un résultat favorable à l'épreuve de maniabilité

#### **Examen en circulation**

Après validation de l'examen de conduite hors circulation, le candidat peut passer l'examen de conduite en circulation. Cet examen qui a lieu en agglomération, sur route et aussi sur autoroute ou voies express permet à l'examineur de contrôler que le conducteur :

- Maîtrise son véhicule ;
- Respecte le Code de la route et les règles de sécurité applicables pour les véhicules du permis D.

**Le candidat doit obtenir un minimum de 17 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire pour être reçu.**